

# Assurance auto resilier pour retard de paiement

Par david59, le 25/03/2011 à 13:14

### Bonjour,

la gmf ma resilier mon contrat auto pour retard de paiement le probleme et que je n ai pas signez ce contrat auto et me reclame la cotisation annuelle entiere .je voulais payer mais si j etai toujours assurez ils ont refuser maintenant je recois de relance de leur huissiers alors que je n ai meme pas signez de contrat merci de votre aide

# Par gege59, le 28/03/2011 à 22:27

### Bonsoir.

Vous avez demandé à être couvert, un contrat d'assurance a été établi. Vous devez donc régler la prime. Si vous n'avez pas réglé dans les temps, votre contrat est résilié, mais vous devez tout de même payer la prime...

Si vous aviez eu un accident, vous auriez fait marcher l'assurance, donc... vous devez payer...

# Par jarodesteve, le 07/06/2011 à 16:15

j ai eu le meme probleme l assurance ma pas remboursé faute de retard de paiment